



AVIS PUBLIC

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac, madame Andrée Brosseau a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020 lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le mardi 14 septembre 2021.

Ce rapport est maintenant disponible sur le site Web de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous l'onglet « La Ville », sous « Finance » et une copie papier pourra être transmise sur demande auprès du Service du greffe au courriel greffe@coteau-du-lac.com.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 22 septembre 2021,

Chantal Paquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur la publication du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Journal Saint-François, édition du 22 septembre 2021;
- Site Internet de la ville et le babillard de l'hôtel de ville le 22 septembre 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 22 septembre 2021.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière